



Association de consommateurs Force Ouvrière (AFOC)
141 avenue du Maine
75014 PARIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enquête AFOC : Quid du respect des textes en matière d'affichage et de compétence professionnelle des agents immobiliers ?

Paris, le 29 Janvier 2016

Tel a été l'objectif de l'enquête menée conjointement entre l'AFOC nationale et son antenne départementale d'Indre-et-Loire sur les pratiques en matière immobilière.

Après exploitation des résultats de cette enquête de terrain, il en ressort que :

- seulement 20% des agences immobilières tourangelles contrôlées affichent le type et le numéro de leur carte professionnelle en vitrine ou en agence ;
- aucune des agences contrôlées n'affiche le nom de l'agent immobilier qui est détenteur de la carte professionnelle et les personnes que l'agent immobilier habilite ;
- une fantaisie « illimitée » des titres avancés pour justifier auprès des consommateurs la qualité de l'interlocuteur.

Par ailleurs, l'AFOC déplore des affichages illisibles et incompréhensibles : les prix des prestations règlementées sont souvent noyés dans une multitude de lignes d'honoraires et les plafonds maximum exigibles auprès des consommateurs dépassés !

Ces résultats semblent confirmer ce qui est régulièrement constaté par les services de la Répression des Fraudes¹. En conséquence, pour l'AFOC, il est urgent que l'information des consommateurs soit plus claire et mieux encadrée.

La transparence et le respect des textes et obligations sont des conditions nécessaires pour que la relation de confiance entre consommateurs et professionnels soit rétablie. De nouvelles mesures doivent donc être prises par les pouvoirs publics pour remédier aux abus constatés. En attendant, l'AFOC continuera son travail d'investigation et de suivi pour que les droits des consommateurs soient défendus.

Contact :

Jessica Vié - Juriste
AFOC
01 40 52 85 85

¹ Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes